

Les finances communales

L'année 2011 s'est soldée avec un excédent au budget de fonctionnement de 495.000 €. Cette somme doit tout d'abord couvrir le déficit d'investissement, soit 109.000 € et rembourser le capital des emprunts de l'année : 247.000 €. Le solde de 139.000 € représente notre capacité d'autofinancement pour les futurs investissements.

Des marges de manœuvre étroites. Les principales recettes de notre budget de fonctionnement proviennent des impôts et taxes (785.000 €) et de l'Etat (565.000 €). Les taux d'imposition appliqués sur la commune de Port-Saint-Père se situent dans la moyenne basse en comparaison avec ceux des autres collectivités. Une actualisation de 1% des 3 taux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) représente une incidence budgétaire de 6.600 € sur un budget global de 1.592.000 €.

Concernant nos investissements. Les recettes proviennent en partie des subventions du Conseil Général, de la Région, de l'Etat et de l'intercommunalité Cœur Pays de Retz. En 2011, aucun emprunt n'a été nécessaire pour équilibrer notre budget. Nos projets doivent rester en cohérence avec nos capacités financières dans un contexte où les aides publiques sont de plus en plus restreintes. Pour nos futurs investissements, nous devons plus que jamais penser à la mutualisation des équipements de même qu'au groupement des compétences au niveau intercommunal notamment.

Répondre au mieux à vos besoins et vos attentes tout en maîtrisant notre endettement représente le travail au quotidien de toute l'équipe municipale.

François FOREST
Maire de Port-Saint-Père